



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le jeudi 21 octobre 2021

heure de début de séance : 18 heures 05

heure de fin de séance : 19h38

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Jean-Louis BECKER	PROVISEUR
Secrétaire de séance	Claire NGUYEN	PROVISEURE ADJOINTE

Nombre de membres présents : 24 votants

Le procès-verbal de la séance du précédent C.A. réuni le 05/07/2021

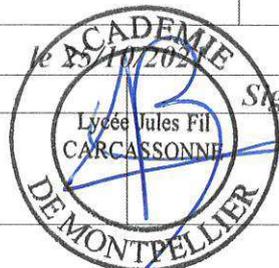
Quorum : 16

est approuvé [X]

est refusé []

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
	Rectificatif conseil d'administration du 05/07/2021	2	
	Installations du Conseil d'Administration, Commission Permanente, Conseil de Discipline, Commission Hygiène et Sécurité, Commission Educative, Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne, Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, Comité Culturel, Comité Numérique, Commission de Restauration	11	
I	AFFAIRES FINANCIERES	9	
II			
III			
IV			
V	CONVENTIONS	2	
VI	LIVRET D'EVALUATION DU LYCEE	2	
VII			
VIII			
IX			
X			
XI	QUESTIONS DIVERSES	2	
	TOTAL	28	

Signature du Président de séance
Jean-Louis BECKER



Signature du Secrétaire de séance
Claire NGUYEN



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21/10/2021
sous la présidence de : Monsieur Jean-Louis BECKER

	Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
- Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis	X		
- Adjoint : Mme NGUYEN Claire	X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël	X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL	X		
- Directeur adjoint S.E.G.P.A. :			
- D.D.F.P.T. : M. MARESCAL Laurent	X		
PERSONNALITES			
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain			X X
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes	1 – Mme BARDOU Magali 2 – Mme RIVEL Tamara	X	X
- qualifiées	M. TIBERTI Christian	X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation			
1 – Mme FORT Françoise, suppléante	X		
2 – M. GHAOUTI Anthony	X		
3 – M. DENJEAN David	X		
4 - Mme CORRADIN Dominique	X		
5 – M. SLIMAK Arthur	X		
6 – M. BRUGIERE Bertrand		X	
7 –	X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :			
1 – M. BATIGNE Frédéric	X		
2 – Mme CROUET Aurélie	X		
3 – M. SQUILBIN Luc	X		
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES			
-parents	1 – Mme BAILLARIN Christelle 2 – Mme ROLLAND Sandrine 3 - Mme DE LANGLE Nathalie 4 – Mme PONTICO Laurence 5 – Mme POCHODAJ Valérie	X X X X X	X
- élèves	1 – Mme HAWKINS Elise 2 – M. DELRIEU Merlin 3 – M. CUCCIA Nicolas 4 - Mme LOUKILI Chaïmaa 5 – Mme LAHMER Khadija	X X X X X	
MEMBRES CONSULTANTS			



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021

- N° de séance : 1

Nature : RECTIFICATIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/07/2021

D'une part les votes n'ont pas été notés

D'autre part : P15 et P16 :

CHAPITRE XI – NATURE : QUESTIONS DIVERSES :

QUESTIONS DEPOSEES PAR LES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS DE LISTE « POUR UN LYCEE SOLIDAIRE » : question n°6

En rouge les paroles qui n'ont pas été relatées, *en italique les interventions à déplacer*

M. BECKER, proviseur, présente le cadre: Besoin qu'il soit avant 8h, dans le réfectoire pour le respect de l'hygiène et de la sécurité. Fonds social pour chaque enfant

M. BATIGNE, responsable cuisine ...

M. BECKER, proviseur dit ...

M.ARNAL, adjoint gestionnaire, ...

M. DENJEAN, représentants des enseignants parle de la cafétéria qui sert des frites à toute heure « des élèves mangent des frites partout, problème de l'hygiène car parfois ils sont plusieurs à mettre la main dans les cornets de frites. Et c'est aussi un problème diététique en mangeant des frites à 10h »

M.ARNAL, adjoint gestionnaire,...

M. BECKER, proviseur dit que « cette année la cafétéria était sous le cadre du click and collect. C'est une délégation au privé, nous ne sommes pas responsables de cela »

Mme GASTINEAU: « C'est compliqué aussi pour la gestion de classe quand ils arrivent avec des frites en cours »

M. SLIMAK: Il faut hiérarchiser les problèmes. Trop et mal manger est un problème mais ne pas manger en est un autre bien plus grave qui devrait nous alerter »

M.BATIGNE, responsable cuisine, revient sur les petits déjeuners « on ne peut pas se substituer aux familles, on n'a pas à faire de l'assistanat.

Mme RUFFIE, proviseur adjointe, précise « l'accompagnement du lycée...proposer les fonds sociaux pour le règlement de la demi-pension ou de l'internat »

Mme GASTINEAU, représentante des enseignants liste UPJF, évoque la place de l'éducation à l'école, mais la démarche est à la main des familles, nous n'avons pas à faire de l'assistanat. Il existe dans ce pays beaucoup d'aides. De plus parfois ce sont les élèves eux-mêmes qui décident de ne pas manger »

Mme ABAUZIT, représentante des enseignant.es la liste PLS dit : « On voit que tu n'as pas des personnes dans ton entourage qui vivent avec peu et qui sont dans la difficulté pour manger »

MME GASTINEAU, représentante des enseignant.es de la liste UPJF: « J'enseigne les aides, je les connais »

MME ABAUZIT, représentante de la liste PLS: « Oui c'est bien ce que je dis, pour parler ainsi il faut ne pas le vivre de près, j'ai des amis proches qui vivent du RSA, je peux assurer qu'ils ont du mail à se nourrir. »

M. BECKER, proviseur dit « qu'il y a des élèves que l'on prend à 100% pour la pension complète à l'internat »

MME BOLZE, infirmière, dit...à terme ils se sentent stigmatisés et ne viennent plus

MME ABAUZIT, représentante des enseignant.es liste PLS : « oui bien sûr c'est pour cela qu'il faut le proposer à tout le monde »

MME BOLZE, infirmière: « Donner le petit déjeuner à tous ne fonctionne pas sauf...Axer sur l'internat est très positif. Par contre les élèves font souvent un retour sur le petit déjeuner à l'internat qui est peu diversifié

M.BECKER, proviseur, témoigne le petit déjeuner « le petit déjeuner est mieux qu'à la maison à l'internat »

MME BOLZE...

M.BATIGNE...

M.BECKER...

Pour finir et dans l'idée de mieux accueillir les élèves...

M BECKER, proviseur dit « très bonne idée »

M ARNAL...on est dépendant de la Région

MME ABAUZIT « Nous sommes quand même le premier ou deuxième plus important établissement de l'Aude

M. ARNAL « deuxième »

MME ABAUZIT « Nous sommes le deuxième établissement en taille de l'Aude et quand tous les autres établissements ont un foyer voire même pour certains des amphithéâtres, nous n'avons même pas un foyer pour les élèves!

M.BECKER, proviseur dit » la région a sa vision des priorités par établissement. Nous demandons une salle de réunion, nous n'en avons pas.

M MARESCAL DDFPT, évoque....

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de
l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021

- N° de séance : 1

Nature : INSTALLATIONS : CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMMISSION PERMANENTE, CONSEIL DE DISCIPLINE, COMMISSION HYGIENE ET SECURITE, COMMISSION EDUCATIVE, CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE, COMITE D'EUDCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE, COMITE CULTUREL, COMITE NUMERIQUE, COMMISSION DE RESTAURATION.

Monsieur BECKER, proviseur, présente la nouvelle équipe du Conseil d'Administration et des autres instances (annexes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X).

Le conseil d'administration approuve l'installation des différentes instances.

Remarque de M. DENJEAN, représentant des enseignants, après la finalisation de la composition des instances, comités et commissions : un tract de la liste sur laquelle il a été élu a été remis dans le casier d'un des membres de cette liste. Il était surligné à plusieurs endroits, et barré de l'indication « publicité mensongère ». Le tract a été déposé de façon anonyme. Il regrette ce procédé, dommageable pour des relations entre collègues qui devraient être constructives et respectueuses.

M. SLIMAK, représentant des enseignants, demande pourquoi M. DENJEAN regarde dans sa direction, il n'est pas à l'origine du dépôt de ce tract.

M. BECKER, Proviseur s'associe à M. DENJEAN pour regretter ce procédé.

Départ des suppléants à 18h18.

ANNEXE I

LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021/2022

CATEGORIES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
EQUIPE DE DIRECTION	M. BECKER Jean-Louis, Proviseur Mme NGUYEN Claire, Provisseur Adjointe ou Mme RUFFIE Béatrice, Provisseur Adjointe M. ARNAL Joël, Adjoint Gestionnaire M. MARESCAL Laurent, DDEPT Mme PASCAL Françoise, CPE	
PERSONNEL Administratif, De Santé, Ouvrier et de Service	M. BATIGNE Frédéric Mme CROUET Aurélie M. SQUILBIN Luc	Mme VERGNES DILIS Anne-Pascale Mme BOLZE Catherine M. AUGUSTE Thierry
PERSONNEL ENSEIGNANT, d'EDUCATION et de SURVEILLANCE	Mme BERTONI Virginie M. GHAOUTI Anthony M. DENJEAN David Mme CORRADIN Dominique M. SLIMAK Arthur Mme ABAUZIT Karine M. BRUGIERE Bertrand	Mme FORT Françoise M. DAVID Fabrice Mme ROY Claudine M. MORAND Jean M. MARTIN Laurent M. MUNTREZ Emilien M. NEIBECKER François
PARENTS D'ELEVES	Mme BAILLARIN Christelle Mme ROLLAND Sandrine Mme DE LANGLE Nathalie Mme PONTICO Laurence Mme POCHODAJ Valérie	Mme ORTA Sandrine Mme BOUNOUA Aziza Mme FOURNIL Corinne M. LAUNAY Benoît Mme GIURAUD Vanessa
ELEVES	Mme HAWKINS Elise M. DELRIEU Merlin M. CUCCIA Nicolas Mme LOUKILI Chaïmaa Mme LAHMER Khadija	M / Mme FOURMAN Chloé M. MARTINEZ Xavier Mme TESTAN Mylédia M. CRESPIN Malo
REPRESENTANT de la REGION	M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain	M. ASSIE Benjamin Mme FAUCON MEJEAN Claudie
REPRESENTANT de la COMMUNE	Mme BARDOU Magali Mme RIVEL Tamara	Mme DENUX Monique
PERSONNE QUALIFIEE	M. TIBERTI Christian	

ANNEXE II

LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

COMMISSION PERMANENTE – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

CATEGORIES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
EQUIPE DE DIRECTION	Monsieur BECKER Jean-Louis, Proviseur Madame NGUYEN Claire, Provisseur Adjointe Madame RUFFIE Béatrice, Provisseur Adjointe Monsieur ARNAL Joël, Adj. Gestionnaire	
MEMBRES INVITES	Monsieur MARESCAL Laurent, DDFPT Madame PASCAL Françoise, CPE	
PERSONNEL Administratif, De Santé, Ouvrier et de Service	Monsieur BATIGNE Frédéric	Madame CROUET Aurélie
PERSONNEL ENSEIGNANT, d'EDUCATION et de SURVEILLANCE	Monsieur DAVID Fabrice Monsieur DENJEAN David Monsieur BRUGIERE Bertrand	Madame ROY Claudine Monsieur GHAOUTI Anthony Monsieur SLIMAK Arthur
PARENTS D'ELEVES	Madame ROLLAND Sandrine Madame DE LANGLE Nathalie	Madame BAILLARIN Christelle Madame POCHODAJ Valérie
ELEVES	Monsieur DELRIEU Merlin Monsieur CUCCIA Nicolas	Madame FOURMAN Chloé Monsieur MARTINEZ Xavier
REPRESENTANT de la REGION	Monsieur ANDRIEU Philippe	Monsieur ASSIE Benjamin

ANNEXE III

LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

CONSEIL DE DISCIPLINE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

CATEGORIES	MEMBRES AU CONSEIL DE DISCIPLINE
EQUIPE DE DIRECTION	Monsieur BECKER , Proviseur, Madame NGUYEN ou Mme RUFFIE , Provisseures adjointes, Monsieur ARNAL Joël , Adj. Gestionnaire Monsieur VOIRY Marc , CPE
PERSONNEL Administratif, de Santé, Ouvrier et de Service	Titulaire : Madame CROUET Aurélie Suppléant : Madame VERGNES DILIS Anne-Pascale
PERSONNEL ENSEIGNANT, d'EDUCATION et de SURVEILLANCE	Titulaires : - Monsieur DENJEAN David - Madame CORRADIN Dominique - Madame BERTONI Virginie - Monsieur SLIMAK Arthur Suppléants : - Madame FORT Françoise - Monsieur MORAND Jean - Monsieur DAVID Fabrice - Monsieur MARTIN Laurent
PARENTS D'ELEVES	Titulaires : - Madame BAILLARIN Christelle - Madame DE LANGLE Nathalie Suppléants : - Madame PONTICO Laurence - Madame ROLLAND Sandrine
ELEVES	Titulaires : - Mme AIT OUARET Ymène , classe 1G4 - Mme BONNET Marie , classe TG1 - Mme VANHAMME-VILAR Anaïs , classe TG6 Suppléants : - Mme THEVENY Enola , classe 1G1 - Mme BERNARDI Gabrielle , classe TG5 - Mme HUEBER Marion , classe TG2

ANNEXE IV

LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

COMMISSION HYGIENE ET SECURITE – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

CATEGORIES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
EQUIPE DE DIRECTION	M. BECKER Jean-Louis, Proviseur Mme NGUYEN Claire ou Mme RUFFIE Béatrice, Provisseurs Adjointes M. ARNAL Joël, Adj. Gestionnaire M. MARESCAL Laurent, DDEPT Mme PASCAL Françoise, C.P.E Médecin référent du C.M.S. : Dr RIVIERE Infirmier : Mme BOLZE ou M. SQUILBIN	
PERSONNEL Administratif, De Santé, Ouvrier et de Service	Mme CROUET Aurélie M. BATIGNE Frédéric	Mme VERGNES DILIS Anne-Pascale M. AUGUSTE Thierry
PERSONNEL ENSEIGNANT d' EDUCATION et de SURVEILLANCE	Mme BERTONI Virginie Mme ABAUZIT Karine	M. GHAOUTI Anthony M. SLIMAK Arthur
PARENTS D'ELEVES	Mme DE LANGLE Nathalie Mme ROLLAND Sandrine	Mme BAILLARIN Christelle Mme POCHODAJ Valérie
ELEVES	M. LASSERRE Louis Mme LOUKILI Chaïmaa	M. FAU Maxime Mme TESTAN Mylédia
ASSISTANT DE PREVENTION	M. ROUX Samuel	
REPRESENTANT de la REGION	M. ANDRIEU Philippe	M. ASSIE Benjamin

ANNEXE V

LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

COMMISSION EDUCATIVE 2021/2022

Président	Proviseur ou Proviseur Adjoint
Membres	Un Conseiller Principal d'Education référent de la classe Le professeur principal de la classe de l'élève concerné Un professeur de la classe Un parent d'élève délégué L'élève concerné et son responsable

ANNEXE VI

LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

CONSEIL des délégués pour la VIE LYCEENNE - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

PRESIDENT	Monsieur BECKER Jean-Louis	
VICE-PRESIDENT	Madame HAWKINS Elise	
ELEVES	Titulaire : DELRIEU Merlin, TG1	suppléant : FOURMAN Chloé, TG5
	Titulaire : LOUKILI Chaïma, TG6	Suppléant : TESTAN Mylelia, TG6
	Titulaire : LASSERRE Louis, TSN2	Suppléant : FAU Maxime, TSN2
	Titulaire : HAWKINS Elise, TG5	Suppléant : /
	Titulaire : PARAYRE Louise, TG4	Suppléant : JAUNE Elisa, TG4
	Titulaire : CUCCIA Nicolas, 2TSSN	Suppléant : MARTINEZ Xavier, 1TSSN
	Titulaire : VOIRY Menou, TG2	Suppléant : JAMAY Aïcha, 1TSSP3S
	Titulaire : LAHMER Khadija, 1G5	Suppléant : CRESPIN Malo, 1G5
	Titulaire : BAILLARIN Hugo, TST2S2	Suppléant : MONTISCI Léna, 202
	Titulaire : EL MARGA Bilal, 205	Suppléant : BOUTOUIL Sarah, 205
PERSONNEL administratif, de santé, ouvrier et de service	Mme BAUX Nadine, assistante sociale	
	Mme BOLZE Catherine ou M. SQUILBIN Luc, infirmiers	
	Mme VERGNES DILIS Anne-Pascale ou Mme CROUET Aurélie	
PARENTS D'ELEVES	Titulaire : Mme BAILLARIN Christelle	Suppléant : Mme MARTINEZ Véronique
	Titulaire : Mme TIRAMANI Jeanne	Suppléant : Mme ROLLAND Sandrine
PROFESSEURS et C.P.E.	M. MARTIN Laurent	Suppléant : Mme ABAUZIT Karine
	Mme BERTONI Virginie	Suppléant : Mme CORRADIN Dominique
	M. VILLAR Laurent	
	M. GHAOUTI Anthony	
	M. VOIRY Marc	
+ Des participants peuvent être rajoutés selon l'ordre du jour du CVL		

ANNEXE VII

LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE ANNEE-SCOLAIRE 2021/2022

- Monsieur BECKER Jean-Louis, Proviseur
- Madame NGUYEN Claire, Provisseuse Adjointe
- Madame RUFFIE Béatrice, Provisseuse Adjointe
- Monsieur ARNAL Joël, Adjoint Gestionnaire
- Monsieur MARESCAL Laurent, Chef de Travaux
- Madame PASCAL Françoise, Conseillère Principale d'Education
- Madame JACQUET Coralie, Conseillère Principale d'Education
- Madame MARINO Cécile, Conseillère Principale d'Education
- Monsieur VOIRY Marc, Conseiller Principal d'Education
- Madame BOLZE Catherine, Infirmière
- Monsieur SQUILBIN Luc, Infirmier
- Docteur RIVIERE, Médecin référent du C.M.S.
- Docteur MARION, Médecin référent du C.M.S.
- Madame BAUX Nadine, Assistante Sociale

ENSEIGNANTS :

. Madame ROY Claudine
. Madame BERTONI Virginie
. Monsieur MUNTREZ Emilien
. Madame ABAUZIT Karine
. Monsieur RULLS Mathias

PARENTS D'ELEVES :

. Mme ROLLAND Sandrine -- suppléant : Mme TIRAMANI Jeanne
. Mme GUIRAUD Vanessa -- suppléant : Mme MATHET Sophie
. Mme MARTINEZ Véronique -- suppléant : Mme BAILLARIN Christelle

ELEVES :

. M. DELRIEU Merlin, classe TG1 -- suppléant : Mme FOURMAN Chloé, classe TG5
. Mme HAWKINS Elise, classe TG5 -- suppléant : /
. Mme VOIRY Menon, classe TG2 -- suppléant : Mme JAMAY Aïcha, classe 1TSSP

+ Des membres peuvent être rajoutés selon l'ordre du jour du Comité d'Education à la Citoyenneté et à la Santé.

ANNEXE VIII

LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

**COMITE CULTUREL
ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**

- **Mme ROY Claudine**
- **M. ZOPPI Olivier**
- **M. DAVID Fabrice**
- **Mme VETTES Florence**
- **Mme LACAZE Marie-Claude**
- **Mme BOSSUYT Magalie**
- **Mme MARINO Cécile ou Mme JACQUET Coralie**
- **M. VOIRY Marc**
- **Mme PARAYRE Louise, classe TG4,**
- **Mme LOUKILI Chaïmaa, classe TG6**
- **Mme FOURMAN Chloé TG5**

ANNEXE IX

LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

COMMISSION NUMERIQUE 2021/2022

Membres	Monsieur BECKER Jean-Louis Madame NGUYEN Claire Madame RUFFIE Béatrice Monsieur MARESCAL Laurent Monsieur ARNAL Joël Monsieur SANDRAGNE Serge Monsieur AUDEBERT Stéphane Monsieur QUAGLIERI Jean-Pierre Monsieur DEBRUYNE Mickaël Madame BOSSUYT Magalie ou Madame LACAZE Marie-Claude Monsieur DAVID Fabrice
----------------	--

ANNEXE X

LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

COMMISSION DE RESTAURATION – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur BECKER Jean-Louis, proviseur

Monsieur ARNAL Joël, adjoint gestionnaire

Monsieur BATIGNE Frédéric, responsable cuisinier

Monsieur VOIRY Marc, C.P.E.

Madame JACQUET Coralie, C.P.E.

Madame BOLZE Catherine ou Monsieur SQUILBIN Luc, infirmiers

Madame ROY Claudine, enseignante

Madame MATHET Sophie, parent d'élève

Madame HAWKINS Elise, classe TG5, vice-présidente du C.V.L.

Madame FOURMAN Chloé, classe TG5, élève interne

Monsieur CUCCIA Nicolas, classe 2TSSN, élève interne



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021

- N° de séance : 1

Chapitre : I

Nature : AFFAIRES FINANCIERES

I – AUTORISATION DE SIGNATURE ACCORDEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LES CONVENTIONS, CONTRATS ET MARCHES :

Pour simplifier le fonctionnement du lycée et éviter de réunir le conseil d'administration pour chaque achat, proposition est faite de déléguer au chef d'établissement la possibilité de passer des conventions, contrats et marchés, en respectant les règles relatives aux marchés et achats publics dans les EPLE.

M. BECKER, proviseur, explique qu'en tant que Chef d'Etablissement il est à la fois organe exécutif du conseil d'administration et représentant de l'Etat.

Vote :

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le Conseil d'Administration donne délégation au Chef d'Etablissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions du code de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics d'autre part.

II – LISTE DES CONTRATS ET CONVENTIONS SOUMIS A RENOUELEMENT ANNUEL :

Présentation des contrats par l'adjoint gestionnaire et diffusion de documents aux membres.

Le marché de l'électricité sera remis à la concurrence en fin d'année.

Ce qui coûte le plus cher à l'établissement est ce qui concerne le chauffage et les installations sanitaires.

Vote :

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil d'administration approuve la liste des contrats et conventions soumis à renouvellement annuel.

III – PARTICIPATION DES FAMILLES : PROJET DE VOYAGE A AUSCHWITZ ET PROJET ERASMUS + EN ESPAGNE :

Présentation d'un projet de voyage à Auschwitz par Mme Roy, représentante des enseignants. Il aura lieu le 29/11/21. Il s'agit d'une sortie facultative sur la journée, proposée à tous les élèves de terminales de bac professionnel.

Il est prévu un maximum de 30 élèves et 2 accompagnateurs, pour un coût total de 65€ par élève, ce qui est minime par rapport à ce que coûte habituellement ce genre de voyage.

Le voyage se fera dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Ce tarif peut être en partie pris en charge dans le cadre d'une demande de fonds social.

Vote :

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil d'administration autorise l'organisation d'un voyage à Auschwitz le 29 novembre 2021 pour 30 élèves avec une participation volontaire des familles de 65,00 €.

Mobilité ERASMUS + en Espagne du 23/01/22 au 19/02/22.

M. BECKER, proviseur, souligne le travail remarquable réalisé par les enseignants de BTS, de la voie professionnelle et des voies générale et technologique, travail qui a permis d'aboutir à ce dispositif. Cela donne l'opportunité à plusieurs élèves et étudiants de réaliser leur stage professionnel à l'étranger, atout majeur pour leur avenir professionnel.

M. MARESCAL, D.D.F.P.T., indique qu'il s'agira de la première mobilité pour des stages à l'étranger. Cela n'a pas pu être fait pour les MELEC. Cette mobilité concerne les TASSP, encadrés par 2 adultes sur toute la période (4 personnels différents qui partiront chacun 15 jours).

M. ARNAL, adjoint gestionnaire : 50€ seront demandés pour chaque famille, le reste sera financé par ERASMUS.

M. BECKER, proviseur, explique que tout le dispositif a été mis en place par les équipes enseignantes, et que ce développement à l'international favorisera le rayonnement du lycée à l'étranger. Il permet aussi de nouer des partenariats extrêmement intéressants dans différents pays.

La relation avec la République Tchèque sera faite dans un second temps. Il remercie les enseignants remarquables qui agissent pour rendre possible ce projet.

Par ailleurs, il souligne l'importance que revêt le fait que des élèves de bac professionnel soient concernés, eux dont l'image et le rapport à l'Ecole sont parfois écornés.

Vote :

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil d'administration autorise l'organisation d'une mobilité ERASMUS + à Gandia du 23 janvier au 19 février 2022 pour 4 élèves (stages en entreprise) avec une participation volontaire des familles de 50,00 €.

IV – DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION PERMANENTE :

Le Chef d'établissement indique que c'est désormais lui qui fixe l'ordre du jour, mais qu'il tient à conserver la dimension participative qu'il a toujours donnée à son pilotage, si bien qu'il restera à l'écoute des demandes à ce sujet. Il précise en outre que la commission permanente devient facultative.

M. ARNAL, adjoint gestionnaire, précise que l'équipe de direction propose de la maintenir pour l'examen de la ventilation de la DHG et pour les modifications du règlement intérieur.

Question de M. SLIMAK, représentant des enseignants : des questions diverses pourront-elles toujours être posées, et des motions peuvent-elles être fournies ?

M. BECKER, proviseur, répond que oui, si elles arrivent bien 48h à l'avance comme le prévoit la réglementation. L'ordre du jour continuera à être décidé en concertation, il tient à cette dimension de co-construction ainsi qu'à la transparence. Son objectif, comme celui des membres de la direction, reste de toujours faire mieux pour le lycée, pour les élèves, pour les personnels.

Le conseil d'administration approuve la création d'une commission permanente qui sera saisie pour avis sur les questions relatives à la dotation horaire globale (DHG) et le règlement intérieur du lycée.

Vote :

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

V – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR VOTE : PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT (ANNEXE I) :

M. ARNAL, adjoint gestionnaire, expose la proposition qui est faite de prélever 69.000€ sur fonds de roulement (document transmis aux membres du CA).

Il explique que le montant de la taxe d'apprentissage qui a été collectée est nettement moindre que l'attendu. Par ailleurs, 13.000€ ont permis d'acheter un robot (ce prix est nettement inférieur à ce qui s'observe habituellement).

M. MARESCAL, D.D.F.P.T., explique qu'un pôle robotique est en train de se développer au lycée. Un robot quasiment neuf a pu être acheté, 2 autres ont été financés par la région. Il indique qu'il espère en avoir un 4^{ème} financé, et que le lycée envisage l'ouverture d'une licence professionnelle, en partenariat avec l'université de Montpellier et l'AFPI Languedoc-Roussillon.

4 à 6 semaines de cours se feraient à J. Fil, sur les 15 semaines que compte cette formation par la voie de l'apprentissage.

M. DENJEAN, représentant des enseignants, indique que le lycée et ses enseignants vont être en capacité de proposer des conseils aux entreprises sur le carcassonnais, dans le domaine de la robotique, de même que des démonstrations des fonctionnalités de ces appareils.

M. MARESCAL, D.D.F.P.T., précise qu'une 1^{ère} journée en ce sens sera mise en place en janvier avec l'agglomération.

M. BECKER, proviseur, explique aux membres du conseil d'administration que M. MAHIEU, enseignant, arrivé il y a 2 ans, a lancé ce projet. Des cours ont été mis en place, mais sans robot. Il adresse ses remerciements à tous les collègues qui s'y sont investis et qui ont permis ce projet et cet équipement du lycée. Il précise que des dossiers sont montés pour obtenir une subvention de la région. Le montant des achats déjà permis pour le lycée est supérieur à 100.000€. Un espace dédié à la robotique est en cours de réalisation. Les élèves y auront une salle de cours avec des ordinateurs pour ce module intégré à la formation des BTS CRSA. L'idée est que le lycée soit un espace ouvert aux entreprises, leur permettant de bénéficier des savoirs des enseignants et des équipements robotiques. C'est là encore une dimension très importante pour le rayonnement de l'établissement, qui devient un établissement tout à la fois ouvert à l'international, ouvert sur le prestige que représente Sciences po Paris, et ouvert aux entreprises par le biais de la robotique.

M. SLIMAK, représentant des enseignants, indique alors ne pas comprendre que l'on puisse suggérer un prélèvement sur fonds de roulement d'un tel montant alors même que les élèves ne disposent pas de salle où se retrouver, ni de papier toilette, ni de savon malgré le contexte sanitaire actuel. Il estime qu'il faudrait d'abord penser aux élèves avant d'envisager de financer des robots.

M. ARNAL, adjoint gestionnaire, répond que cette vision lui semble injuste et demande aux élèves de donner leur avis sur cette question.

Un élève répond qu'il manque parfois effectivement du savon et du papier toilette.

M. ARNAL, adjoint gestionnaire, explique alors que cette situation fait suite à des dégradations : le matin, les toilettes sont approvisionnées en papier et en savon, mais certains élèves en jettent beaucoup dans les WC, et appuient sur les distributeurs de savons jusqu'à les vider.

M. SLIMAK, représentant des enseignants, regrette qu'il n'y ait pas assez d'assistant d'éducation en poste pour qu'ils puissent se positionner dans chaque sanitaire afin d'empêcher ces dégradations.

M. BECKER, proviseur, répond à M. SLIMAK qu'il considère les choses à travers le prisme du professeur, et qu'aucun assistant d'éducation ne sera mis dans les toilettes, aussi nombreux soient-ils, chacun comprendra pourquoi. Ce problème se pose dans tous les établissements : il y a des vandales qui arrachent le rouleau de papier, qui le déposent dans les toilettes et bloquent ensuite la chasse d'eau pour qu'elle coule en continu et que le WC déborde. C'est là le quotidien. Ce problème est très difficile à résoudre. Certains se comportent mal. En ce qui concerne les locaux, nous n'avons effectivement pas de foyer suffisamment grand pour accueillir tous les élèves. Les internes sont pour leur part bien hébergés.

M. MARESCAL, D.D.F.P.T., ajoute que ce ne sont pas les mêmes budgets qui concernent les bâtis et les robots d'une part, les consommables des sanitaires d'autre part. Il ajoute que la demande a été faite de l'acquisition d'un bâtiment supplémentaire il y a quelques années, bâtiment où aurait sans difficulté pu se situer un foyer, mais malheureusement cela n'a pas été accordé.

M. BECKER, proviseur, indique qu'il sait l'importance de ce lieu pour les lycéens. Il a argumenté avec M. MARESCAL, D.D.F.P.T., devant Mme la Rectrice la demande d'achat des locaux du CFA de la CCI. La Région s'oppose par ailleurs à la construction d'un nouveau bâti, car le lycée perdrait des élèves au profit du lycée Sabatier, du fait d'une démographie plus dynamique sur son secteur. Ces questions dépassent l'établissement. Le projet a été relancé avec des élus régionaux, en septembre, pour obtenir le rachat du CFA de la CCI. Il rappelle que pour les sanitaires, nous faisons de notre mieux : tous les toilettes sont ouverts et équipés en papier et en savon, jusqu'à ce que des dégradations en empêchent l'utilisation.

M. SLIMAK, proviseur, indique qu'il refuse de croire qu'on n'a pas les moyens de s'équiper d'un matériel qui ne peut pas être arraché.

M. BECKER, proviseur, explique que malheureusement c'est le cas : un élève qui veut arracher le rouleau de papier y parvient.

M. BATIGNE, représentant du personnel ATOSS, rajoute que quand il n'y a pas de savon, c'est qu'il y a eu des dégradations, et que les commandes n'ont pas permis d'en avoir après qu'il a été vidé.

M. SLIMAK, représentant des enseignants, répond que ce n'est pas entendable et que ce n'est que dans cet établissement que les toilettes posent problème.

Mme NGUYEN, proviseure adjointe, intervient pour indiquer que, comme l'a dit M. BECKER, ces difficultés et ces questions reviennent dans tous les établissements scolaires où elle a exercé.

M. BECKER, proviseur, explique l'éternel recommencement de la réparation après dégradation.

M.BATIGNE, représentant du personnel ATOSS, ajoute qu'il n'est pas possible pour les agents de passer toutes les heures chaque jour pour remettre en état ce qui a été dégradé.

M. SLIMAK, représentant des enseignants, persiste à dire qu'il faudrait plus d'AED, que tout dans ce lycée est plein de poussière, toutes les tables taguées.

M. ARNAL, adjoint gestionnaire, doute que M. SLIMAK ait fait le tour de toutes les tables du lycée, ni de toutes les salles.

M. BECKER invite M. SLIMAK à prendre le temps de l'accompagner un jour pour le faire, ce qui lui permettrait un constat plus nuancé que ces propos excessifs.

Mme CORRADIN, représentante des enseignants, ajoute que c'est aussi aux enseignants de surveiller que les élèves ne taguent pas, que cela fait partie de leur rôle.

M.ARNAL, adjoint gestionnaire, reprend le propos précédent qui portait sur les autres dépenses. Il explique que concernant le gaz, il proposait l'ouverture d'une somme de précaution pour éviter d'avoir des difficultés. Concernant les travaux, 20.000€ sont proposés, là encore par précaution, mais des subventions ont été demandées. Il informe les membres du conseil d'administration d'un sinistre à l'internat durant l'été, pour lequel le lycée a avancé les dépenses. Il indique par ailleurs la création d'un bureau de CPE. Des travaux pourront aussi être réalisés pour éviter des coupures sur les réseaux administratif et pédagogique. Les espaces verts sont une autre source de dépenses. Concernant la création du pôle robotique, les estimations sont en cours afin d'en établir précisément le montant.

Aucune question supplémentaire n'est posée.

Vote :

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil d'administration approuve la décision budgétaire modificative (DBM) pour vote de prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 69 000,00 €.

ANNEXE I

Académie : MONTPELLIER
 Exercice : 2021
 Ordonnateur : M. BECKER Jean-Louis
 Comptable responsable : M. ARNAL Joël

MINISTÈRE : Education Nationale
 Etablissement : 0110007Y
 LYCEE JULES FIE
 1 bd Jolles-Caris
 CS 60070
 31800 CARCASSONNE CEDEX 0

REGION :
 OCCITANE

Page 66.1
 DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	OUVERTURES DE CREDITS	PRÉVISIONS DE RECETTES	DIFFÉRENCE RECETTES-DÉPENSES
Activité pédagogique	292 040,35	258 040,35	-34 000,00
Vie de l'élève	55 048,85	55 048,85	0,00
Administration et logistique	589 346,88	551 096,58	-38 250,30
Total services généraux (1)	937 076,28	864 784,88	-72 291,38
Restauration et hébergement	558 346,92	558 346,92	0,00
Bourses nationales	830 000,00	830 000,00	0,00
Total services spéciaux (2)	1 236 346,92	1 236 346,92	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	2 175 423,16	2 103 131,80	-72 291,38
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
Opérations en capital	27 892,48	22 892,48	-5 000,00

Académie : MONTPELLIER
 Exercice : 2021
 Ordonnateur : M. BECKER Jean-Louis
 Comptable assignataire : M. ARHAL Joël

MINISTÈRE : Éducation Nationale
 Établissement : 0110007Y
 LYCEE JULES FIEU
 1 Bd Joffre-Curie
 CS 60070
 31000 CARCASSONNE CEDEX 9

RÉGION :
 OCCITANIE

Pièce B0.2
 DBM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration

PREVISIONS BUDGETAIRES								
SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	DEPENSES				REGETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM antérieures)	Proposition du chef d'établissement	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes affectées (Budget initial + DBM antérieures)	Proposition du chef d'établissement	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	268 640,35	64 000,00	282 640,35		268 640,35	0,00	268 640,35	
Vie de l'élève	65 046,86	0,00	65 046,86		65 046,86	0,00	65 046,86	
Administration et logistique	664 336,46	35 000,00	699 336,46		664 336,46	0,00	664 336,46	
Total services généraux (1)	868 023,26	99 000,00	967 023,26		868 023,26	0,00	868 023,26	
Résultats et hébergement	606 346,92	0,00	606 346,92		606 346,92	0,00	606 346,92	
Bourses scolaires	630 000,00	0,00	630 000,00		630 000,00	0,00	630 000,00	
Total services spéciaux (2)	1 236 346,92	0,00	1 236 346,92		1 236 346,92	0,00	1 236 346,92	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	2 164 425,18	99 000,00	2 176 425,18		2 164 425,18	0,00	2 164 425,18	
Résultat prévisionnel					-3 281,36	-69 000,00	-72 281,36	
CAF ou IAF					0,00	-69 000,00	-69 000,00	
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL								
OPERATIONS EN CAPITAL	27 882,46	0,00	27 882,46		27 882,46	0,00	27 882,46	
Total dépenses et recettes inscrites au budget	2 192 307,64	99 000,00	2 203 289,68		2 192 307,64	0,00	2 192 307,68	

Académie : MONTPELLIER
Exercice : 2021

MINISTÈRE : Éducation Nationale
Établissement : 0110097Y
LYCÉE JULES FII.
1 bd Jolot-Curie
06 80076
11890 CARCASSONNE CEDEX 9

RÉGION :
OCCITANIE

Ordonnateur : M. BECKER Jean-Louis
Comptable responsable : M. ARNAL Jodi

Pièce B2.3
DAM VOTE

Décision budgétaire modificative soumise au vote du conseil d'administration

Rappel de la section de fonctionnement			
	Dépenses		Recettes
Section de fonctionnement		2 176 425,18	2 103 131,80
		Résultat prévisionnel	-72 293,38

Tableau prévisionnel de financement			
	Emplois		Ressources
Opérations d'investissement		27 862,48	22 862,48
IAC		69 000,00	0,00
Aliénation ou cessions immobilières			0,00
Prélèvements sur fonds de roulement		0,00	74 000,00
Total		96 862,48	96 862,48

Montant du fonds de roulement			
Montant au dernier compte financier	Prélèvements déjà autorisés	Prélèvement proposé	FDR estimé
277 895,75	5 000,00	69 000,00	203 895,75

Etablissement : 0110007Y
 LYCEE JULES FIE
 1 bd Jean-Curie
 CS 90078
 11000 CARCASSONNE CEDEX 0

Développement des décisions budgétaires modificatives par opérations
 soumises au vote du conseil d'administration

EXERCICE 2021 - Edition du 20/10/2021

Page B10
 OBM VOTE
 Page n° 1

N° Ligne	Service	Comptes	Activité	Compte	Libellé	Opération n°37			Type opération : 32 - Prélèvements sur le fonds de roulement		
						Rappels	Couverture de crédits Modificatifs	Totaux	Rappels	Prélèvements de roubles Modificatifs	Totaux
1	AP	TSDPRO	OMATET		Activité pédagogique enseignement technico et professionnel FOURQUETURES ATELIERES	2 000,00	31 000,00	88 000,00			
2	ALO	VIABIL	GGAZ		Attribution et équipement VIABILISATION GAZ	122 000,00	10 000,00	157 000,00			
3	ALO	ENTRET	OTRAVO		Administration et technique ENTRETIEN MAINTENANCE MAINTENANCE HORS CONTRAT	21 037,00	20 000,00	41 037,00			



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021

- N° de séance : 1

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

I – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS « EDUCATION PRIORITAIRE » DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES SCIENCES PO PARIS :

M. BECKER, proviseur, précise que cette convention a pu être signée grâce au dossier de très grande qualité monté par M. BRUGIERE, enseignant, qui en est remercié.

M. BRUGIERE, représentant des enseignants, précise que le dossier du lycée Jules Fil a été retenu pour un partenariat avec sciences po Paris. Ce qui permet aux élèves volontaires d'être accompagnés dès la classe de 1^{ère}, qu'ils soient scolarisés dans la voie générale, technologique ou professionnelle : le dispositif est accessible à tous.

Malheureusement cette année, le partenariat a été validé de façon un peu tardive pour aménager les emplois du temps des trois voies afin de permettre à tous l'accès à l'atelier : certains élèves des voies technologique et professionnelle ont cours sur ce créneau. Nous espérons pouvoir l'ouvrir à tous l'année prochaine. Durant les deux années du cycle terminal, les élèves inscrits à l'atelier vont bénéficier d'un accompagnement puis de modalités de recrutement spécifiques afin d'intégrer Sciences po. Les élèves seront retenus parmi les candidats des 166 établissements bénéficiant de ce partenariat, et non parmi les candidats issus de tous les autres établissements français. Cela augmente très significativement leurs chances d'intégrer sciences po Paris. L'atelier est aussi un atout pour toute la démarche d'orientation dans le supérieur. De nombreux intervenants particulièrement intéressants vont se succéder lors des séances qui se déroulent le jeudi de 16h à 18h. Des projets sont en cours de construction avec le conseil départemental des jeunes, autour de la question de la démocratie participative, ou encore de la fiscalité. L'objectif principal de cet atelier est d'ouvrir les esprits, d'éviter l'autocensure, et de modifier les représentations sur l'orientation et sur les perspectives professionnelles qui s'offrent à chacun.

Cette convention constitue une véritable opportunité pour les élèves et le lycée. M. BRUGIERE indique que nous avons eu beaucoup de chance qu'elle soit validée.

M. BECKER, proviseur, précise que c'est le dossier particulièrement brillant et pertinent monté par M. BRUGIERE qui a retenu l'attention des commissions de sélection, et non une question de chance.

M. BRUGIERE, représentant des enseignants, précise que seuls trois établissements dans l'académie ont pu nouer ce partenariat.

M. TIBERTI, personnalité qualifiée, propose de faire intervenir l'école supérieure de la protection sociale dans le cadre de ce dispositif. Il indique que des interventions auront aussi lieu en SP3S.

Le rendez-vous est pris.

Vote :

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention relative à la mise en œuvre du dispositif des conventions Education prioritaire avec l'IEP de Paris et l'Académie de Montpellier.

II – CONVENTION D'HEBERGEMENT DES ELEVES DU COLLEGE JULES VERNE AU SERVICE RESTAURATION :

M. BECKER, proviseur, précise que cette convention ne sera pas présentée aujourd'hui, mais au prochain conseil d'administration.



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021

- N° de séance : 1

Chapitre : VI

Nature : PROJET D'ÉVALUATION DU LYCÉE

M. SLIMAK, représentant des enseignants, sort à 19h09.

M. BECKER, proviseur, explique aux membres du conseil d'administration, que le projet d'évaluation est une commande nationale, qui concerne le LGT au sein du lycée polyvalent. La demande était de concevoir pour chaque LGT un projet d'évaluation indiquant les modalités du contrôle continu qui rentre en compte dans l'obtention du baccalauréat, à hauteur de 40% de la note finale. Ce document qui s'adresse aux élèves et aux familles a été travaillé durant les deux demi-journées banalisées par le Ministre. Au lycée Jules Fil, deux mercredis matin ont été retenus pour perturber le moins possible l'organisation des familles.

Retour de M. SLIMAK, représentant des enseignants, à 19h10.

M. BECKER, proviseur, indique que ce document émane du travail réalisé avec l'ensemble des enseignants. La maquette en a été présentée en Conseil pédagogique puis au CVL, les premiers intéressés étant les lycéens. Ce document est présenté au conseil d'administration mais non soumis à un vote. Il manquait un paragraphe concernant un Enseignement De Spécialité (EDS) de mathématiques dans le document transmis par mail aux membres du conseil d'administration. La version complète est remise en version papier. Elle reprend précisément ce qui a été indiqué par les enseignants.

Le projet d'évaluation du lycée Jules Fil comporte deux parties :

- la première partie explicite les principes communs de l'évaluation ; elle a été rédigée avec l'aide, les conseils et l'expertise de l'Inspectrice Pédagogique Régionale (IPR) référente de l'établissement, Mme Mariani, qui a pu aussi apporter une vision plus large puisqu'elle suit plusieurs lycées.

- la deuxième partie du document est la déclinaison de l'évaluation par discipline, dans trois domaines du cycle terminal qui prépare au baccalauréat (l'évaluation porte sur les deux années complètes) : le tronc commun, les EDS pour l'enseignement qui sera abandonné en terminale, les enseignements optionnels.

Les candidats au baccalauréat passeront aussi des épreuves terminales (le français en classe de première, la philosophie en terminale par exemple), épreuves qui compteront pour 60% de la note totale.

Mais le projet d'évaluation concerne les 40% obtenus par le biais du contrôle continu.

Les délais donnés par le Ministre ont été tenus, et la demande respectée.

Le projet d'évaluation du lycée Jules Fil sera diffusé demain à toutes les familles et tous les élèves.

Ce projet devait être diffusé avant de pouvoir réunir les parents d'élèves dans le cadre des réunions parents-professeurs des niveaux de première et de terminale générales et technologiques.

Ces réunions se tiendront d'ici la deuxième semaine de retour des congés d'automne.

Les classes de seconde générale et technologique, ainsi que toutes les classes de la voie professionnelle, ont eu leur réunion division par division, du fait de la situation sanitaire liée au COVID.

Remarques / questions concernant le projet d'évaluation :

M. BECKER, proviseur, précise que l'ajout concerne l'EDS de mathématiques, qui avait par erreur disparu dans le document communiqué en amont du conseil d'administration.

Question d'une mère d'élève : si elle a bien compris, l'élève peut avoir seulement trois notes sur l'année dans une discipline.

Mme NGUYEN, proviseure adjointe, précise qu'il s'agit là d'un minimum, pas forcément de ce qui sera fait, et que cette situation concerne par exemple l'EMC, discipline à très faible volume horaire (18h annuelles).

M. BECKER, proviseur, évoque la problématique des absences aux évaluations, et précise que figure dans le projet d'évaluation ce qui est décidé dans le contexte précis de l'établissement.

Des précisions ont été décidées discipline par discipline, conformément à la demande du ministère.

Le projet d'évaluation est le résultat de la réflexion collective et précise ce qui vaudra pour le contrôle continu durant l'année scolaire 2021-22.

Un élève donne l'exemple de l'enseignement scientifique, qui dispose d'1h par semaine, mais souvent les enseignants proposent des devoirs maison bonus pour améliorer leur moyenne, si bien qu'il y a rarement une seule note par trimestre, malgré un faible horaire hebdomadaire.

Mme CORRADIN, représentante des enseignants, précise alors que l'enseignement scientifique est constitué par trois disciplines, si bien qu'une note par matière par trimestre équivaut à un minimum de trois notes par trimestre pour constituer la moyenne.

M. BECKER, proviseur, rajoute que ce document permet d'établir clairement les choses, en toute transparence, auprès des élèves et des familles. L'évaluation sera alors plus facile à vivre. Il rappelle un principe incontournable : chaque professeur est souverain dans son évaluation, c'est essentiel de le retenir. Une note n'est jamais contestable. C'est reconnu par les textes de loi en France.

Mme NGUYEN, proviseure adjointe, revient sur les objectifs essentiels du projet d'évaluation : il s'agit d'explicitier à l'attention des élèves et des familles les principes et la politique commune réfléchie par les équipes enseignantes concernant l'évaluation des compétences atteintes par les élèves. C'est un gage d'équité entre tous les candidats au baccalauréat, de transparence. Il fournit des éléments de sécurisation et de compréhension de ce qui les attend.

Le règlement intérieur du lycée sera prochainement complété pour prévoir les réponses adaptées aux problématiques que pose le contrôle commun (absentéisme et fraude notamment).

Ces évolutions seront pensées en conformité avec le cadre légal. Nous sommes actuellement en lien avec les services juridiques du rectorat afin de nous en assurer.



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE



LYCÉE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 21/10/2021

- N° de séance : 1

Chapitre : XI

Nature : QUESTIONS DIVERSES

I – QUESTIONS DEPOSEES PAR LES PARENTS D'ELEVES :

1. "Il semblerait que des changements soient intervenus sur le « nouveau » BAC.

Avez-vous prévu de faire des réunions pour informer les parents des élèves de Premières et Terminales des changements sur les programmes, les épreuves (3 C...), le contrôle continu... ?

Les évaluations et moyennes en contrôle continu sont-elles soumises aux mêmes coefficients que les épreuves finales ?"

2. "Avez-vous prévu des réunions parents-professeurs cette année?"

Par ailleurs, les délégués des parents d'élèves souhaitent déposer une motion concernant les élections car nous avons été plusieurs fois interpellés par des parents. En voici le contenu :

"Les Délégués de Parents d'Elèves souhaitent informer que les élections de cette année ont été perturbées par la situation sanitaire et qu'aucune réunion n'a pu se tenir début septembre.

Ils ont dû présenter une liste à la dernière minute avec toutes les difficultés rencontrées pour trouver des personnes intéressées pour participer aux Conseils d'Administration et aux diverses commissions.

Les Délégués de Parents d'Elèves rappellent qu'ils n'ont aucun moyen de connaître la liste des élèves et les coordonnées de leurs familles, détenues par le lycée.

De même, ils déplorent que les bulletins de vote aient été adressés trop tard. Certaines classes n'ont pas eu la distribution des enveloppes en temps voulu et elles ont été envoyées par courrier.

De fait, certaines familles n'ont pas reçu les bulletins dans les temps pour pouvoir exprimer leurs votes (réception par courrier à partir du 06/10, voire le 8/10 pour des élections le 08/10.)"

M. BECKER, proviseur, indique que la réponse a été donnée : elles se dérouleront au retour des vacances d'automne pour celles qui ne se sont pas encore tenues, du fait de la construction préalable du projet d'évaluation.

Des informations et précisions seront données par les professeurs principaux aux familles, précisément pour chaque filière.

Par ailleurs, les délégués des parents d'élèves souhaitent déposer une motion concernant les élections car nous avons été plusieurs fois interpellés par des parents. Lecture en est faite.

Réponse de M. BECKER, proviseur : le protocole sanitaire a peut-être perturbé les réunions de parents. Il précise que les bulletins ont été distribués directement dans les classes, pour éviter des frais d'environ 4000€.

M. ARNAL, adjoint gestionnaire, précise qu'environ 600€ ont été dépensés par le lycée pour cet envoi.

Il est indiqué que les assistants d'éducation ont fait la diffusion dès que possible, même si cela a été un peu tardif.

Une représentante des parents indique que certaines classes n'ont pas eu le courrier, avant de préciser que c'est le cas pour au moins une classe, celle de son fils, et peut-être d'autres.

Mme PASCAL, CPE, précise que sur un jour et demi il a été difficile de voir toutes les classes, et que la diffusion n'a pu commencer qu'une fois toutes les enveloppes obtenues.

M. BECKER, proviseur, indique que l'année prochaine on tentera d'améliorer la distribution, mais que c'est délicat avec le protocole sanitaire. Des nouvelles habitudes sont progressivement prises. L'aspect positif est que l'établissement n'a jamais fermé. 83 cas de COVID seulement ont été dénombrés l'an dernier sur toute la population scolaire, grâce aux deux infirmiers qui travaillent 7 jours sur 7 afin que les élèves contaminés ne rentrent pas dans le lycée le lundi matin, propageant ainsi la maladie. Il indique qu'il recueille toujours leur avis sur les questions de réunions ou de diverses activités, et il se conforme à leurs recommandations. Il annonce aux membres du conseil d'administration que l'établissement ne compte aucun cas positif à ce jour. Plusieurs personnels ont été maintenus à la maison par précaution. Cela nous a permis de continuer à fonctionner, même avec quelques perturbations.

Un parent d'élève demande s'il serait pertinent de mettre un lien vers les parents d'élèves depuis le site du lycée, site qui est très bien fait et particulièrement à jour.

M. BECKER, proviseur, indique qu'il le note et que cela sera fait.

M. SQUILBIN, représentant du personnel ATOSS, infirmier, revient sur le travail, lourd, que sa collègue et lui réalisent, mais qu'ils font de bonne grâce en sachant les effets qu'il a. Il remercie l'équipe de direction et l'équipe de vie scolaire qui en sont partie prenante et sans lesquels rien ne serait possible. Il salue le climat de confiance totale dans lequel ce travail est mené. Il adresse enfin ses remerciements aux élèves, et dit savoir que beaucoup de pression est mise sur eux, mais cela est indispensable dans le contexte de cette épidémie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.

M. BECKER, proviseur, remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation aux échanges.